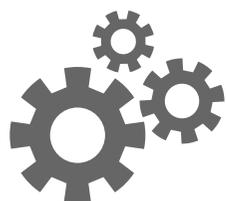


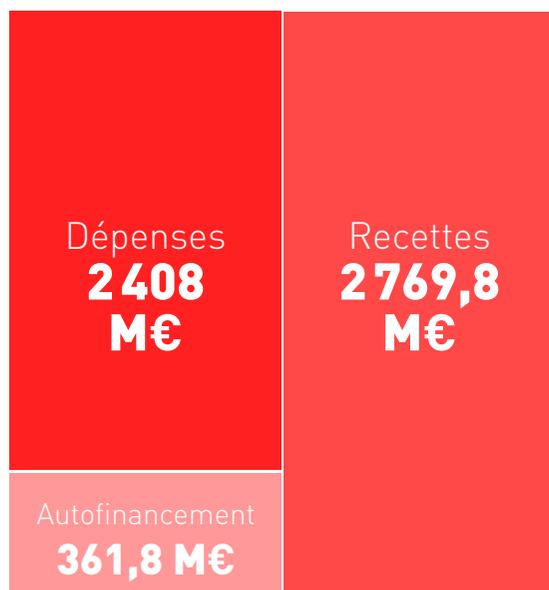
3 335,2 MILLIONS D'EUROS*

*Tous budgets, retraités des mouvements interbudgétaires.

Le budget d'une collectivité se présente toujours en 2 sections :
le fonctionnement et l'investissement. Ces deux parties doivent chacune être à l'équilibre.



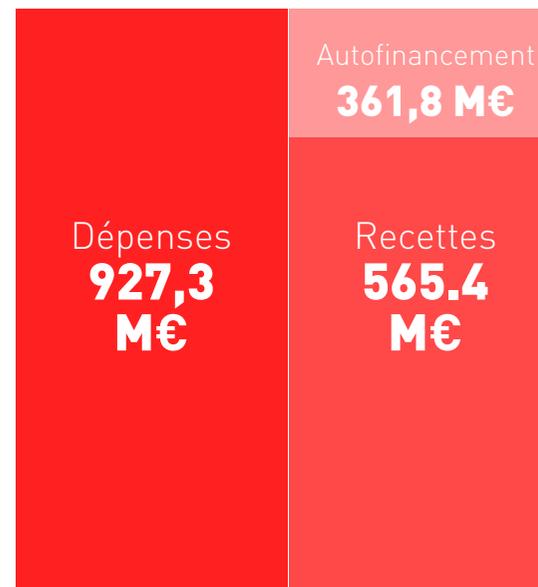
FONCTIONNEMENT



Le fonctionnement, c'est d'abord les services à la population (collecte des ordures, lavage des voies, dépenses sociales comme le RSA...), mais aussi la gestion courante de la collectivité (frais de personnel, travaux d'entretien...).



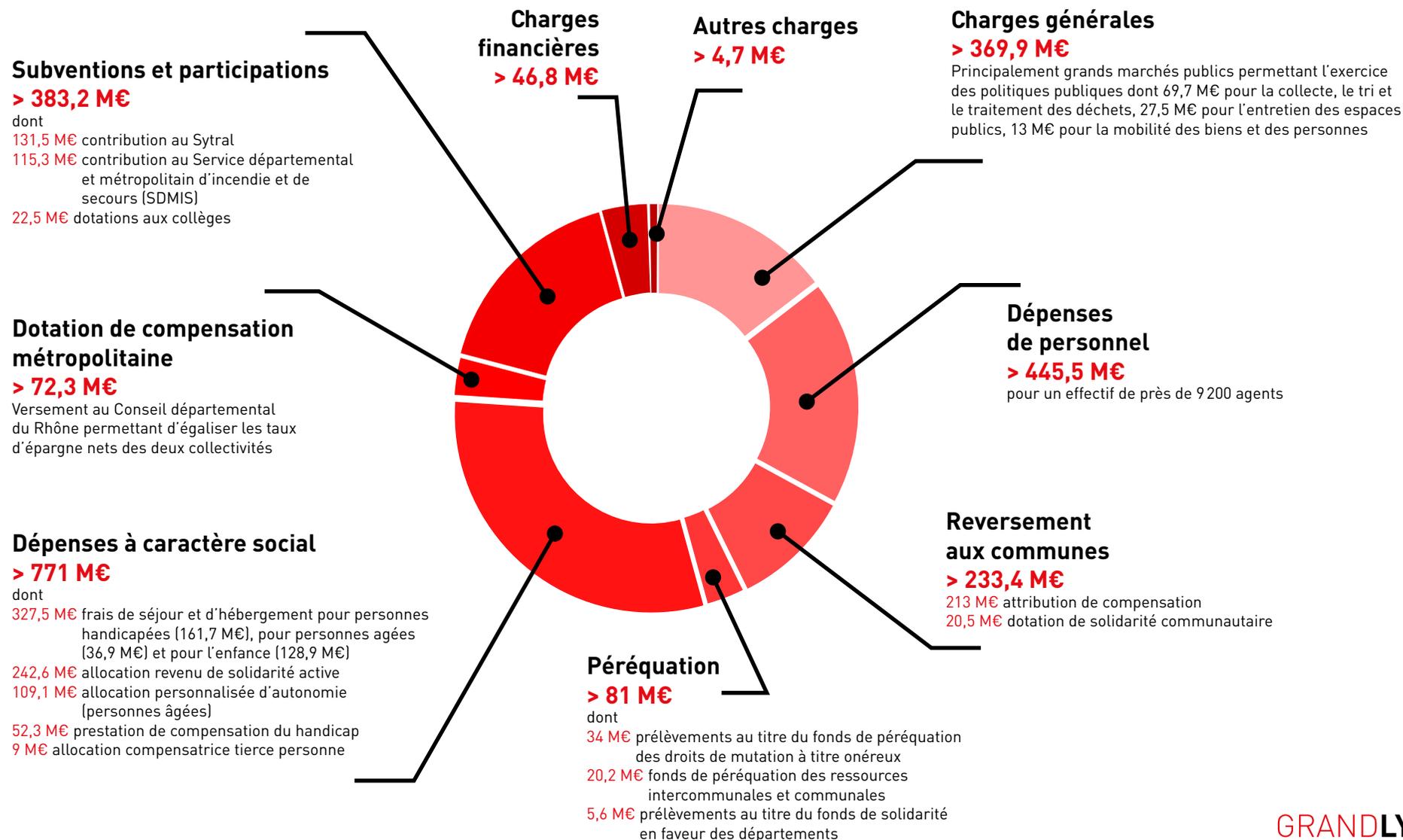
INVESTISSEMENT



L'investissement, c'est ce qui prépare l'avenir du territoire et de ses habitants: nouveaux équipements, acquisition de biens immobiliers et mobiliers, travaux de construction...

FUNCTIONNEMENT

DÉPENSES 2 408 M€



FONCTIONNEMENT

RECETTES 2 769,8 M€

Autres recettes de gestion

> 404,5 M€

dont

- 73 M€ redevance d'assainissement
- 38 M€ péage BPNL
- 21,8 M€ ventes d'eau
- 8,7 M€ parcs de stationnement
- 50,5 M€ participations

Dotations de l'État

> 479 M€

dont

- 400,1 M€ dotation globale de fonctionnement
- 58,9 M€ dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- 11 M€ allocations compensatrices de fiscalité

Autres recettes fiscales

> 810,8 M€

dont

- 330 M€ droits de mutation à titre onéreux
- 129,8 M€ attribution de compensation régionale au titre de la CVAE transférée
- 107,5 M€ fonds national de garantie des ressources individuelles
- 113,7 M€ taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

Fiscalité sur les entreprises

> 674 M€

dont

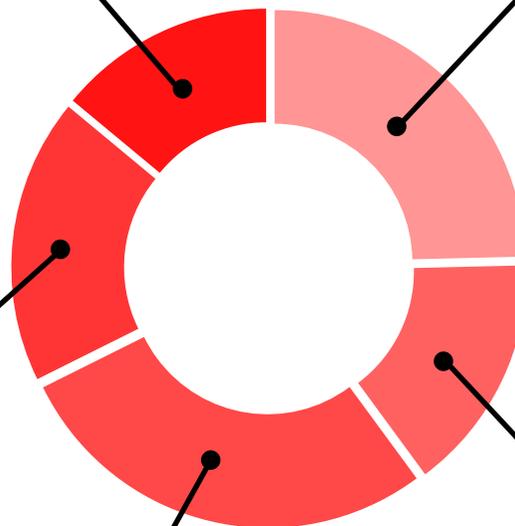
- 283,8 M€ contribution sur la valeur ajoutée des entreprises
- 237 M€ cotisation foncière des entreprises
- 96,4 M€ taxe foncière sur les propriétés bâties
- 33,6 M€ taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Fiscalité sur les ménages

> 401,5 M€

dont

- 166,3 M€ taxe foncière sur les propriétés bâties
- 156 M€ taxe d'habitation
- 78,4 M€ taxe d'enlèvement des ordures ménagères



INVESTISSEMENT

DÉPENSES 927,3 M€

Crédits opérationnels PPI*

> 700 M€

543,3 M€ pour les études, acquisitions et travaux

120 M€ de subventions versées

36,7 M€ d'autres crédits opérationnels
dont 30,8 M€ de travaux d'aménagement
pour le compte de tiers

Dépenses annuelles d'investissement

> 6,4 M€

dont

2,3 M€ de reversement de taxe d'aménagement

4,2 M€ autres crédits hors programmation
pluriannuelle dont créances

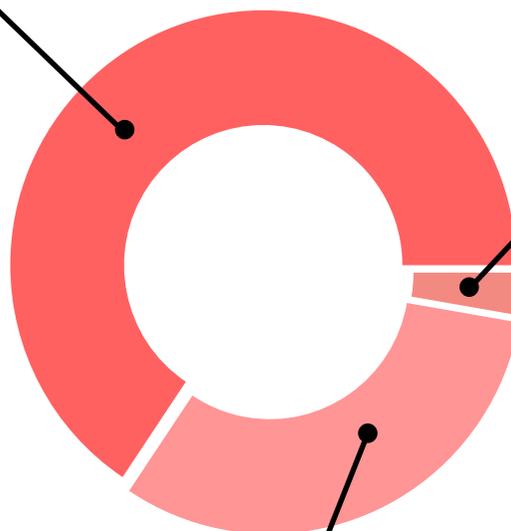
Emprunts

> 220,8 M€

dont

150,8 M€ remboursement du capital de la dette

70 M€ de refinancement de la dette



* La PPI ou Programmation pluriannuelle des investissements, ce sont les investissements programmés par la Métropole de Lyon sur son territoire pour la période 2015-2020. C'est à la fois un outil de pilotage et un instrument d'anticipation qui offre une meilleure visibilité financière à moyen terme.

INVESTISSEMENT

RECETTES 565,4 M€

Crédits opérationnels PPI *

> 104,7 M€

69,4 M€ de subventions reçues

35,3 M€ autres crédits opérationnels
dont 33,5 M€ de travaux d'aménagement
pour le compte de tiers (remboursement)

Recettes annuelles d'investissement

> 98 M€

dont

34 M€ fond de compensation de la TVA (FCTVA)

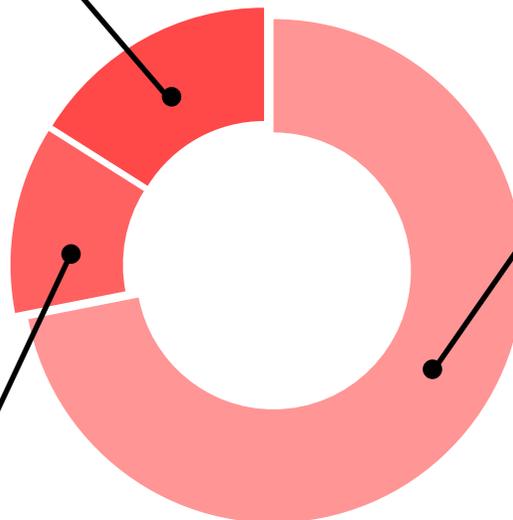
12 M€ amendes de police

4,8 M€ dotation d'équipement des collèges
reçue de l'État

18 M€ taxe d'aménagement

20 M€ produit des ventes d'actifs

9,2 M€ autres crédits hors programmation
pluriannuelle dont créances en recettes



Emprunts

> 362,7 M€

dont

292,7 M€ d'emprunts à contracter

70 M€ de refinances de la dette



* La PPI ou Programmation pluriannuelle des investissements, ce sont les investissements programmés par la Métropole de Lyon sur son territoire pour la période 2015-2020. C'est à la fois un outil de pilotage et un instrument d'anticipation qui offre une meilleure visibilité financière à moyen terme.

ÉCONOMIE, ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT

487,7 M€

dont 487,6 M€ au budget principal

Développement économique et compétitivité de la Métropole



> 33,3 M€*

Accompagner le développement des entreprises de la métropole lyonnaise en renforçant leur compétitivité et en proposant une offre d'accueil adaptée à leurs besoins.

La Métropole s'appuie sur les facteurs-clés de compétitivité que sont l'innovation et l'entreprenariat.

3

pôles pour les entrepreneurs d'ici 2019 :
La Duchère, Givors et Neuville-sur-Saône

116

implantations de nouvelles entreprises en 2018,
soit 2 553 nouveaux emplois

19 600

entreprises créées en 2017 dans la Métropole

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal.

Rayonnement et attractivité de la Métropole



> 21,5 M€*

Développer le rayonnement et l'attractivité de la métropole lyonnaise en renforçant sa notoriété, sa capacité d'anticipation et de mobilisation, en garantissant la cohérence de son action.

Faire de notre territoire une destination d'accueil incontournable pour les entreprises, les investisseurs, les touristes, les talents. Un véritable « challenger » des grandes métropoles européennes.

Capitale européenne du tourisme durable 2019

43

congrès organisés à Lyon

6,5 millions

de touristes visitent Lyon chaque année

ÉCONOMIE, ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT

Ville intelligente et politique numérique



> 13,9 M€

dont **13,7 M€** au budget principal

Moderniser l'administration métropolitaine et créer un cadre de vie numérique qui s'appuie sur le déploiement d'infrastructures, la gouvernance des données d'intérêt général et un environnement de confiance numérique.

Faire bénéficier tout le territoire de l'intelligence collective et de la croissance des filières numériques.

103

expérimentations Métropole intelligente

Insertion et emploi



> 266,9 M€*

Organiser et assurer la gestion du Revenu de solidarité active (RSA), sur le territoire de la Métropole, tout en proposant des parcours facilitant l'insertion sociale et professionnelle.

Mobiliser, autour des questions d'intégration, les acteurs du monde économique pour développer les opportunités de retour à l'emploi durable.

38 820

foyers bénéficiaires du RSA en novembre 2017

700

entreprises signataires de la Charte des 1000 engagées pour l'insertion et l'emploi

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal.

ÉCONOMIE, ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT

Enseignement supérieur et recherche



> 21,8 M€*

Accompagner l'enseignement supérieur dans son développement, conforter le rôle de l'Université de Lyon et proposer aux étudiants des services pour améliorer leur cadre de vie.

1^{re}

Métropole étudiante de France
(classement du magazine l'Étudiant, 2018)

155 000

étudiants et étudiantes

50

associations étudiantes accueillies à la Maison des étudiants

Éducation



> 88,3 M€*

Accueillir les collégiens de la Métropole dans un cadre de qualité et adapté aux évolutions pédagogiques. La Métropole prend en charge la construction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges publics, y compris le recrutement et la rémunération des agents affectés à l'entretien et la restauration. Elle verse aussi les dotations nécessaires au fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association.

La Métropole soutient également des actions éducatives pour encourager la réussite scolaire, le bien-être à l'école et le développement de la citoyenneté.

66 300

collégiens et collégiennes à la rentrée 2018

2

nouveaux collèges ouverts en 2017

+ de **200**

projets éducatifs soutenus par la Métropole

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal.

ÉCONOMIE, ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT

Culture



> 37,2 M€*

La Métropole soutient la création et la diffusion, les enseignements artistiques, la lecture publique mais aussi la valorisation du patrimoine. Cette politique publique vise à faire de la métropole lyonnaise une métropole créative, interculturelle et inclusive, qui favorise la connaissance, l'échange et la transmission des savoirs. Une métropole qui rayonne à l'international par ses festivals, ses biennales et ses coopérations culturelles.

109 482

visiteurs accueillis à Lugdunum, musée et théâtres romains

115 000

spectateurs et spectatrices lors de la Biennale de la danse en septembre 2018

Sport



> 4,8 M€*

Soutenir les principaux acteurs du monde sportif, dans toute leur diversité, au niveau local pour une animation des territoires, mais aussi au niveau national ou international pour les clubs de haut niveau, véritables ambassadeurs de la Métropole.

Cette politique a aussi pour finalité de croiser avec les thématiques de la santé, du handicap, de la jeunesse et de l'éducation, de l'insertion et de l'emploi pour faire du sport un levier supplémentaire au service de ces politiques publiques.

250 000

licencié-es dans les clubs sportifs de la Métropole

170 000

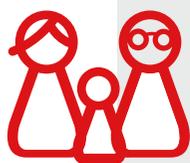
personnes attendues pour les 1/2 finales et la finale de la Coupe du monde de foot féminine Fifa 2019

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal.

SOLIDARITÉS ET HABITAT

642,9 M€*

Politique de l'enfance et de la famille



> 158,7 M€*

La Métropole anime la politique de prévention et de protection de l'enfance. Elle accompagne les familles en difficultés éducatives.

La Métropole met en oeuvre des mesures de protection en cas de danger avéré : l'Institut départemental de l'enfance et de la famille, accueille et accompagne des enfants jusqu'à 18 ans et des mères avec leurs enfants de moins de 3 ans (placés sur décision judiciaire ou à la demande des parents).

La Métropole attribue également les agréments des candidats à l'adoption.

10 174

mineurs pris en charge au moins une fois par l'Aide sociale à l'enfance

2 646

enfants accueillis à l'IDEF et dans les 103 établissements habilités par la Métropole, et

980

en familles d'accueil

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal.

Protection maternelle infantile et prévention santé



> 4,4 M€*

La Métropole assure le suivi des grossesses, des préparations à la naissance et à la parentalité et peut aider à organiser le quotidien avec l'enfant.

Elle accompagne et oriente la famille lorsque le nourrisson est hospitalisé en service de néonatalogie ou porteur de handicap.

Elle veille également à la santé des enfants et réalise un bilan de santé pour tous les enfants de 3-4 ans scolarisés à l'école maternelle.

Responsable de l'agrément des structures collectives ou individuelles d'accueil du jeune enfant, elle guide dans le choix du mode d'accueil pour l'enfant.

160 000

bilans de santé effectués pour les 3/4 ans

9 827

assistant·es maternel·les agréé·es

SOLIDARITÉS ET HABITAT

Handicap



> 233,4 M€*

La Métropole de Lyon pilote la politique publique à destination des personnes en situation de handicap.

Elle les accompagne tout au long de leur parcours et projet de vie, de la petite enfance à l'âge adulte, du domicile à l'établissement, dans leurs déplacements et leur vie quotidienne, personnelle, familiale et professionnelle.

Via les Maisons de la Métropole et en lien avec la Maison départementale - métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH), la Métropole informe, oriente et accompagne les personnes en situation de handicap, évalue leurs besoins, instruit leurs demandes et attribue les prestations.

7 519

bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap en 2017

4 112

usagers reçus à la MDMPH

Politique du vieillissement



> 150,5 M€*

Chef de file de la politique gérontologique sur son territoire, la Métropole coordonne les actions sociales en faveur des personnes âgées afin de les accompagner tout au long de leur parcours de vie et de perte d'autonomie, du domicile à la vie en établissement.

L'objectif est de favoriser le maintien à domicile, de garantir un accueil de qualité pour les personnes âgées dépendantes et de contribuer à la protection de la personne âgée vulnérable.

Le versement des prestations, de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de l'aide sociale, contribue à la mise en oeuvre de cette mission.

400 000€

de subventions pour la Maison du répit à Tassin-la-Demi-Lune

27 158

bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie en 2017

Habitat et logement



> 95,9 M€*

La Métropole œuvre pour que chacun puisse trouver une solution de logement adaptée à son parcours et à sa situation.

La politique logement s'adresse à toutes les populations en difficulté ou en situation de précarité afin de permettre l'accession ou le maintien dans des logements adaptés.

Elle s'articule avec les actions menées en faveur de l'habitat comme le financement de la production de nouveaux logements, le rééquilibrage de l'offre et l'introduction de la mixité dans les quartiers.

La Métropole conduit de grands projets d'aménagement incluant la construction de logements.

Elle a une action de planification, notamment avec la mise en oeuvre du PLU-H.

15 545

logements sociaux financés entre 2015 et 2018

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

286,2 M€

dont 272,9 M€ au budget principal

Cohésion territoriale (dont Politique de la ville)



> 43,3 M€

dont 40,4 M€ au budget principal

Favoriser l'équité entre les territoires de la Métropole et l'égalité des citoyens dans l'accès aux droits et services.

Cette politique s'appuie sur le contrat de ville métropolitain signé en juillet 2015 par l'État, la Région, la Métropole, 23 communes, les bailleurs sociaux et leurs partenaires autour du développement économique et de l'emploi, du lien social et de l'amélioration du cadre de vie.

14

projets de renouvellement urbain (NPNRU) sur le territoire, dont

8

sites d'intérêt national

6

sites d'intérêt régional

Développement urbain



> 110,1 M€

dont 100,7 M€ au budget principal

Accompagner le développement de l'agglomération et l'aménagement du territoire, en cohérence avec les différentes politiques publiques de la Métropole.

Mise en cohérence de nombreuses thématiques dont l'habitat, le développement économique, la préservation des ressources naturelles, la qualité des espaces publics et la mobilité.

32

projets en zone d'aménagement concerté

16

projets urbains partenariaux

74

projets d'espaces publics

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public



> **55,6 M€**

dont **54,9 M€** au budget principal

Au coeur des préoccupations de la Métropole : la qualité et la facilité d'usage des espaces publics dont elle gère la conception, l'entretien et la gestion.

Les questions de conception, de coûts de gestion, d'entretien (propreté entre autres) et d'usage (prise en compte de toutes les mobilités, notamment modes doux) sont traitées conjointement.

3 428 km

de chaussée gérés par la Métropole dont 104 km de voies rapides

1 922

ouvrages d'art dont 723 ponts

9 073 150 m²

de trottoirs

Coopérations territoriales



> **77,1 M€**

dont **76,9 M€** au budget principal

Développement des partenariats avec des établissements publics de coopération intercommunale, des communes ou des structures comme le Pôle métropolitain ou le SEPAL (Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise).

Cette politique s'appuie sur des outils de planification stratégique ou d'échanges qui ont permis l'émergence de projets décisifs, comme celui de la Plaine St-Exupéry.

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal.

MOBILITÉ

363,8 M€

dont **355,2 M€** au budget principal

Mobilité des biens et des personnes



> 363,8 M€

dont **355,2 M€** au budget principal

En lien avec le développement urbain, cette politique impulse une métropole multipolaire, favorisant le lien entre les territoires, les distances courtes et une mobilité choisie.

Autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole, en lien avec le Sytral, la Région et l'État, oeuvre pour le développement de sites bien desservis par les transports en commun, l'optimisation des infrastructures existantes, la promotion des modes doux, de la voiture partagée et des transports en commun, dans une perspective de préservation de la qualité de l'air.

850 km

d'aménagements cyclables

près de

76 000

abonnés Vélo'v fin 2018

30 000

abonnés aux services d'autopartage :
Bluely, Citiz LPA et Covoiturage GrandLyon

ENVIRONNEMENT

370,4 M€

dont **278,3 M€** au budget principal

Transition énergétique



> 8,4 M€

dont **7,5 M€** au budget principal

La politique de transition énergétique place la Métropole en chef de file avec pour objectif de développer les énergies renouvelables et l'écologie industrielle, maîtriser la dépense en énergie, renforcer et coordonner la planification territoriale de la production énergétique, organiser et garantir le service public de l'énergie, notamment les réseaux de chaleur urbains et les concessions de gaz et électricité.

4 500

logements rénovés dans le cadre du programme Ecorenov

126 000

tonnes de CO₂ économisées chaque année grâce au chauffage urbain

ENVIRONNEMENT

Cycle de l'eau



> 102,9 M€

dont **11,6 M€** au budget principal

La Métropole assure la distribution d'eau potable, l'assainissement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales et la prévention du risque inondation.

Ces actions s'inscrivent dans un contexte réglementaire en pleine évolution et de plus en plus exigeant.

87,8 millions de m³

d'eau potable par an

475 000 m³

d'eau traités par jour

12

stations de traitement des eaux usées

Cycle des déchets



> 94,7 M€*

Favoriser la réduction des déchets à la source, le développement du recyclage, la valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés (chauffage urbain), le développement du réemploi et des recycleries, etc.

La Métropole informe et sensibilise les habitants au tri des déchets.

30 000

tonnes de verre collectées en 2017

300 tonnes

récoltées dans les 12 donneries de la Métropole de Lyon

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal.

ENVIRONNEMENT

Qualité de vie, santé & environnement, risques



> 130,5 M€*

Articuler les questions environnementales du cadre de vie avec la prise en compte des enjeux de santé des habitants.

Cette politique concerne des domaines aussi divers que la qualité de l'eau, la lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques, la qualité de l'alimentation, mais aussi la sensibilisation aux comportements individuels contribuant à la santé publique

Espaces naturels, agricoles et fluviaux



> 11 M€

dont **10,9 M€** au budget principal

Préserver les espaces non bâtis, dans le cadre d'un développement urbain vertueux. Cette politique s'appuie notamment sur des projets de mise en valeur et de gestion des espaces naturels et de promotion des activités agricoles.

Son volet fluvial cherche à mettre en valeur le Rhône et la Saône, à préserver le milieu aquatique et à faire des préconisations en matière de transport de marchandises et de développement touristique.

700 km

de sentiers de randonnée

52 %

d'espaces naturels et agricoles sur le territoire

3 millions

d'arbres

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal.

RESSOURCES

1 135 M€

dont 1 046,3 M€ au budget principal

Fonctionnement de l'institution

> Fonctionnement de l'institution

Fonctionnement de la Métropole : ressources humaines, interventions logistiques, patrimoine et bâtiments, politique assurantielle.

> Gestion financière

Gestion de la dette (remboursement du capital, gestion du produit des emprunts et de la trésorerie) et des ressources de la collectivité issues des recettes fiscales et des dotations de l'État.



Projets futurs à individualiser

> 76,9 M€

dont 72,5 M€ au budget principal

Fonctionnement

> 540,3 M€

dont 496,9 M€ au budget principal

Gestion financière

> 590,3 M€

dont 545,1 M€ au budget principal